

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 22 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux juillet à 18h15 à la salle communale de Mècle, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard,
Mmes BONNEL Line et BOSSA Bérangère
MM. BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, CALVET Yvan, CASTAGNE Pierre, GUIBBERT Bernard,
NAVARRO Armand

Absents excusés :

Mme BOBIN Anne-Marie donne procuration à M. FALIP Jean-Luc
M. BAYLE Jérôme donne procuration à Mme BONNEL Line
Mme GRANIER Valérie donne procuration à M. DURAND Jean-Bernard
M. CLEMENTE André donne procuration à M. NAVARRO Armand
M. CHIFFRE Jérôme

Nombre de membres :	15	Présents :	9
En exercice :	14	Votants :	13

Date de convocation : 16 juillet 2019
Secrétaire de séance : BOSSA Bérangère

date d'affichage : 16 juillet 2019

Monsieur Jean-Pierre BONNEL conseiller du hameau est heureux de nous accueillir, et remercie la présence nombreuse du public.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par les membres présents et désigne Mme BOSSA Bérangère comme secrétaire de séance

Délibération n° DCM 2019/42 : Maison médicale pluridisciplinaire pluricommunale – consultation pour le mobilier du cabinet dentaire: choix de l'entreprise

Monsieur DURAND rappelle qu'en séance du 10 avril 2019, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation par voie de procédure adaptée en tenant compte des critères de prix et valeur technique, pour le mobilier à installer dans le cabinet dentaire. Suite à l'appel public à la concurrence lancé par voie dématérialisée sur la plate-forme Midi Libre le 3 juillet 2019, une seule entreprise a présenté une offre à savoir HENRY SCHEIN FRANCE. Après avoir procédé à l'ouverture du pli reçu et au dépouillement de l'offre, Monsieur DURAND indique que cette offre est recevable. Elle répond au Cahier des Clauses Techniques Particulières et s'élève à 56 730.79 € HT.

Monsieur DURAND demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur DURAND et après avoir délibéré :

- choisit HENRY SCHEIN FRANCE pour fournir et installer le mobilier dans le cabinet dentaire de la maison de santé en cours de construction pour un montant de 56 730.79 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces ou documents utiles et nécessaires à la réalisation de l'opération programmée.
- précise que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault au titre du contrôle de légalité et affichée en Mairie.

Monsieur DURAND rend compte de l'avancée des travaux de la Maison médicale pluridisciplinaire pluricommunale : L'entreprise TECHNIBOIS qui assure le gros œuvre a terminé l'ossature bois.

Les entreprises de second œuvre (placoplatre, plomberie, électricité) ont pris le relai. Aujourd'hui le chantier se déroule dans de bonnes conditions.

Suite à cette 1^{ère} délibération, M. le Maire rappelle l'importance de ce projet et la réussite d'avoir fait venir sur cette Maison médicale, le dentiste BALME BERGER Bruno, qui exerce actuellement à Lamalou-les-Bains.

Il rappelle que la décision prise de déplacer la pharmacie située dans la rue de Castres dans cette Maison Médicale n'a pas été de gaité de cœur mais cela était absolument nécessaire à la sauvegarde de la pharmacie. L'annonce de ce projet fédérateur pour l'ensemble des professions de santé qui exercent sur notre bassin de vie, a certainement favorisé la reprise de l'activité par Mmes Marta PIENIZEK et Clara GUEVARA. Monsieur le Maire rappelle que la commune de St Gervais sur Mare assure le suivi de ce dossier par délégation de Maîtrise d'ouvrage des communes : St Geniès de Varsenal, Castanet le Haut et Rosis.

Délibération n° DCM 2019/43 : Charte de conservation et valorisation des archives territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'adhérer à la charte de conservation et de valorisation des archives territoriales.

La charte définit les règles de fonctionnement exigibles des services d'archives pour faire partie du réseau des services d'archives communaux soutenus par le département et collaborant avec lui.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé l'engagement de la commune à restaurer de façon régulière l'ensemble de ses registres d'état civil, il paraît nécessaire de signer cette convention avec le Département que nous sollicitons par ailleurs pour ces restaurations. Nous constatons depuis quelques années une fréquentation en augmentation de la consultation de ces registres d'état civil.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la charte de conservation et de valorisation des archives départementales.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents se prononce favorable et autorise Monsieur le maire à signer ladite charte.

Information sur la gestion des cimetières et les tarifs appliqués

Monsieur DURAND informe que dans le cadre de la procédure de régularisation du terrain commun, des courriers recommandés ont été envoyés depuis le mois juillet aux familles connues qui n'ont pas donné suite aux premiers courriers de 2018, ou qui n'ont pas encore régularisés.

Des affichettes ont été à nouveau posées sur les emplacements concernés par cette procédure si elles n'y étaient plus.

Pour rappel, un état des lieux définitif sera fait au 15 septembre. Les emplacements situés en terrain commun seront alors désignés dans un arrêté pour ensuite être relevés.

Monsieur DURAND rappelle les tarifs : 150 euros le m² occupé pour une trentenaire et 200 euros le m² pour une cinquantenaire. Il précise également que pour toute demande au-delà de 5m², une délibération particulière sera prise au moment voulu.

Divers

Service des impôts

Monsieur le Maire rappelle la Motion prise lors du dernier conseil municipal relative au maintien de la Trésorerie de Lamalou-les-Bains et du Centre des Impôts de Bédarieux, en incitant le public à signer la pétition.

Arrêté sécheresse

Monsieur le Maire informe de l'arrêté pris par le Préfet de l'Hérault portant sur la mise en place des mesures de restrictions des usages de l'eau dans le cadre de la gestion de la sécheresse et appelle la population à faire preuve de la plus grande prudence sur la gestion et l'utilisation de l'eau.

Hameau de Mècle

Monsieur Jean-Pierre BONNEL fait part des problèmes d'éclairage public rencontrés sur le hameau. Monsieur Armand NAVARRO informe que l'entreprise TRAVESSET est déjà intervenue et qu'un point doit être fait ces prochains jours.

Monsieur Jean-Pierre BONNEL rappelle le problème de stationnement sur la place de l'Eglise. Monsieur le Maire a informé que si seul un arrêté d'interdiction de stationnement devait être pris, le Conseil municipal serait disposé à le prendre.

Journée Départementale de la randonnée Pédestre

Dimanche 6 octobre 2019. Le programme détaillé sera communiqué ultérieurement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une 3^{ème} réunion a eu lieu ce jour en Mairie avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, afin de faire un point sur la mise en place et l'organisation de cette journée.

Fête locale

Monsieur le maire informe qu'un courrier a été adressé aux forains, leur demandant de ne pas distribuer des armes à billes ou armes factices aux enfants, durant la fête, suite aux événements qui se sont déroulés sur notre commune.

Clôture des débats à 19h

FALIP Jean-Luc		DURAND Jean-Bernard	
BONNEL Line		BONNEL-LOUBET Jean-Pierre	
CALVET Yvan		BOSSA Béangère	
GUIBBERT Bernard		CASTAGNE Pierre	
NAVARRO Armand			

Liste des délibérations :

DCM 2019/42 : Maison médicale pluridisciplinaire pluricommunale – consultation pour le mobilier du cabinet dentaire: choix de l'entreprise

DCM 2019/43 : Charte de conservation et valorisation des archives territoriales

